

every

bodies

**TOMBOLA
SOLIDAIRE**
EVERY BODIES

INTRODUCTION

L'association PIH (Premièrement : Inclusion & Humanité), fondée par Béatrice Moderne, organise une tombola solidaire afin de soutenir **la préparation du défilé de mode inclusive Every Bodies, le mouvement prévu en 2027.**

Pour cette édition, nous avons tenons à mettre en lumière le travail d'artistes peintres passionnés qui ont choisi de soutenir l'association et le défilé en partageant leurs créations. Leurs œuvres — uniques, sensibles, parfois audacieuses, parfois douces — témoignent de leur créativité, de leur regard sur le monde et de leur engagement aux côtés du projet Every Bodies.

En participant à cette tombola, vous contribuez à promouvoir la diversité et l'expression artistique, et vous soutenez également un mouvement profondément humain : celui de l'acceptation, du respect et de la valorisation de chaque corps. Chaque billet acheté est un geste solidaire, un encouragement, un pas de plus vers un événement qui donnera de la visibilité à celles et ceux qui en manquent encore.

Votre soutien est précieux. Il nous permet de continuer à croire qu'ensemble, il est possible de transformer les regards, de sensibiliser le public et de créer une scène où chacun trouve sa place.

Merci pour votre générosité et votre engagement à nos côtés.

SOMMAIRE

1

Abdel Khader

4

Knock

7

N. Fournials

2

Airgone

5

Frankl

8

Nadège

3

Dom

6

M. Marfaing

9

S. Rateau

ABDEL KHADER



Taille : 63x53

Nom de l'oeuvre : Sans titre

Fusain et mine de plomb sur papier



Nom de l'oeuvre : Sans titre

Fusain et mine de plomb sur papier

AIRGONE



Taille : 80x60
Nom de l'oeuvre : Sans titre
Toile Acrylique



Taille : 80x60
Nom de l'oeuvre : Sans titre
Toile Acrylique



Taille : 100x70
Nom de l'oeuvre : Sans titre
Toile Acrylique



Taille : 50x50
Nom de l'oeuvre : Sans titre
Toile Acrylique

DOM



Taille : 60x50

Nom de l'oeuvre : Sans titre

Toile Acrylique

KNOCK



Taille : 30x24
Nom de l'oeuvre : D'après Der
Makarian 1
Toile Acrylique



Taille : 30x24
Nom de l'oeuvre : D'après Der
Makarian 2
Toile Acrylique



Taille : 30x24
Nom de l'oeuvre : D'après Der
Makarian 3
Toile Acrylique

FRANKL



Taille : 100x74

Nom de l'oeuvre : Stop Hate

Toile Acrylique

M.MARFAING



Taille : 30x23
Nom de l'oeuvre : Sans Titre
Toile Acrylique



Taille : 40x30
Nom de l'oeuvre : Espoir
Toile Acrylique

N.FOURNIALS



Taille : 40x33

Nom de l'oeuvre : New York Repro

Toile Acrylique

NADÈGE



Taille : 45x60
Nom de l'oeuvre : la pêche
aux étoiles
Toile Acrylique



Taille : 38x46
Nom de l'oeuvre : Sans Titre
Toile Acrylique



Taille : 60x45
Nom de l'oeuvre : Sans Titre
Toile Acrylique

S.RATEAU



Taille : 40x50
Nom de l'oeuvre : D'après Kandinsky
Toile Acrylique



Taille : 40x50
Nom de l'oeuvre : D'après Couty
Toile Acrylique



RÈGLEMENT OFFICIEL DE LA TOMBOLA SOLIDAIRE EVERY BODIES

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation à la tombola organisée par l'association PIH, dont le siège social est situé au 3 Rue Maurices Ravel, 69150 Décines-Charpieu.

ARTICLE 1 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

- 1.1.** La participation à cette tombola est ouverte à toute personne physique majeure. Les mineurs pouvant participer sous la responsabilité et avec l'autorisation de leur représentant légal.
- 1.2.** La participation est effective à l'achat d'un ou plusieurs tickets et au renseignement complet et lisible des coordonnées demandées sur le coupon de participation.

ARTICLE 2 : LOTS ET MODALITÉS DE DÉSIGNATION DES GAGNANTS

- 2.1.** Les lots à gagner sont détaillés dans le catalogue. Les visuels présentés sont non contractuels et donnés à titre d'illustration.
- 2.2.** Les lots ne peuvent faire l'objet d'aucune contestation de quelque nature que ce soit, ni être échangés contre leur valeur en espèces ou toute autre compensation.
- 2.3.** Le tirage au sort aura lieu le 21 juin 2026 et sera effectué de manière aléatoire sous le contrôle d'un représentant de l'association, garantissant l'impartialité.

ARTICLE 3 : NOTIFICATION ET REMISE DES LOTS

- 3.1.** Notification des gagnants : Les gagnants seront informés de leur gain individuellement par téléphone et/ou par courrier électronique (e-mail), en utilisant les coordonnées figurant sur leur coupon de participation.
- 3.2.** Modalités de Retrait : Les lots remportés seront à retirer exclusivement au siège social de l'association, situé à l'adresse mentionnée en préambule, ou sur rendez-vous à un lieu convenu.

3.3. Justificatifs : Le gagnant devra impérativement présenter une pièce d'identité officielle en cours de validité pour procéder au retrait du lot.

3.4. Délai de Retrait : Les lots devront être réclamés et retirés dans un délai maximum de 60 jours suivant la date de la première notification. Au-delà de ce délai, le lot sera considéré comme non réclamé et l'association pourra en disposer librement.

ARTICLE 4 : Protection des Données Personnelles (RGPD)

- 4.1.** Données Collectées : Les informations personnelles recueillies sur les coupons de participation (Nom, Prénom, Contact) sont collectées et traitées par l'association PIH en tant que responsable du traitement.
- 4.2.** Finalité : Ces données sont traitées sur la base de l'exécution d'un contrat (participation à la tombola) et ont pour unique finalité l'organisation, le bon déroulement du tirage au sort, la notification des gagnants et la gestion de la remise des lots.
- 4.3.** Droits des Participants : Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition et de limitation du traitement de leurs données. Ces droits peuvent être exercés en contactant l'association par écrit à Contact@p-ih.org.

ARTICLE 5 : Dispositions Générales

- 5.1.** Publicité : Les gagnants autorisent l'association à utiliser et publier leur prénom et la première lettre de leur nom à des fins d'annonce des résultats et de promotion de l'événement, sans que cela ne leur confère un droit à rémunération.
- 5.2.** Responsabilité : La participation à la tombola implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité. L'association décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation du lot après sa remise. L'association se réserve le droit d'écourter, de proroger ou d'annuler cette opération si les circonstances l'exigent, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.

ACHETER DES TICKETS



Tirage au sort le Dimanche 21 juin 2026

Les gagnants seront contactés par téléphone et/ou par e-mail.

Les lots seront à récupérer au siège social de l'association.